Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260303-DELI2026030322B-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 19 février 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	23
Votants	26

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, BOSSARD Nelly, LEMARCHANDEL Franck, DUFEIL Christophe, JEANNEAU Luc, GORON Maxime, FOUCHARD Fabrice, D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme,
Etaient absents excusés : BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile /
Etaient absents : /
Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GIOT à qui il est adjoint un auxiliaire

22. Charte d'utilisation des outils informatiques et du réseau wifi de la médiathèque

Rapporteur : Mme Nathalie Delville, adjointe

Il est donné lecture du projet de charte.

Extrait du projet de charte *:*

Cette charte a pour objet d'établir les principes fondamentaux pour une bonne utilisation des ressources informatiques de la médiathèque de Tinténiac. La mise à disposition pour le public de deux ordinateurs portables et d'une tablette à la médiathèque s'inscrit dans les missions de service public (éducation, culture, formation, loisirs...) de la médiathèque de Tinténiac.

Ce service a pour vocation : • de mettre à disposition du grand public les outils et les moyens d'accès aux TIC ; • de permettre à tous les publics de s'initier aux nouvelles technologies.
L'accès aux postes informatiques se fait gratuitement pendant les heures d'ouverture de la médiathèque pour les adultes et les mineurs entre 11 et 15 ans. Ce matériel est mis à disposition uniquement sur place et ne peut en aucun cas être utilisé en dehors de la médiathèque.
Etc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),

- **valide** la Charte d'utilisation des outils informatiques et du réseau wifi de la médiathèque

- **autorise** M. le maire à signer ladite charte et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Stéphanie GIOT